

## Osez la différence !!!

### Protocole élections Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel

La CFE-CGC Métiers de l'emploi Pays de la Loire ne veut pas que ce soit la « DIRECCTE » (Inspection du travail) qui décide pour les élections CE et DP à Pôle emploi Pays de la Loire.

Après avoir négocié le protocole électoral, la CFE-CGC Métiers de l'emploi a obtenu des garanties sur le bon déroulement de ces élections :

- Un bureau de vote physique par département
- Une période de vote par correspondance
- Le maintien des collèges tels que défini dans le protocole national
- Des boîtes postales, ouvertes pour ces élections, seront relevées par un huissier
- Une liste limitative d'agents ne participant pas au vote
- Un siège supplémentaire au collège 2 du comité d'établissement...

C'est pour ces différentes raisons que la CFE-CGC Métiers de l'emploi des Pays de la Loire décide de signer ce protocole électoral

